

adopté

SÉNAT

le 20 décembre 1972.

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT EN NOUVELLE LECTURE

tendant à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel à la Société nationale industrielle aérospatiale et à la Société nationale d'étude et de construction de moteurs d'aviation.

Le Sénat a rejeté, en nouvelle lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en troisième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 20 décembre 1972.

Le Président,

Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture : 2708, 2732 et in-8° 713.
2^e lecture : 2794, 2795 et in-8° 755.
Commission mixte paritaire : 2812.
3^e lecture : 2811, 2818 et in-8° 764.

Sénat (1972-1973) : 1^{re} lecture : 116, 139 et in-8° 61.
2^e lecture : 192 et in-8° 70.
Commission mixte paritaire : 201.
Nouvelle lecture : 215.